

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Demande d'aide aux petites entreprises SAS EDMA Bazarland Lacaune

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_008

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande d'aide aux petites entreprises SAS EDMA Bazarland Lacaune**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 8 Septembre 2023 n°DBC_2023_076 approuvant le règlement d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 mars 2024 n°DBC_2024_024 approuvant l'avenant n°1 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 04 juillet 2024 n°DBC_2024_065 approuvant l'avenant n°2 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_008-DE

A G E D I

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 10 mars 2025 n°DBC_2025_013 approuvant l'avenant n°3 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 mai 2025 n°DBC_2025_0146 approuvant l'avenant n°4 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 11 décembre 2025 n° n°DBC_2025_088 approuvant l'avenant n°5 d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Economique du 2 juin 2026 sur cette demande de subvention.

Le magasin Bazarland de Lacaune ouvert depuis 2019 nécessite une modernisation afin de conserver la dynamique existante. L'entreprise SAS EDMA prévoit d'équiper le magasin d'un système de chauffage plus performant et de changer le revêtement du sol pour un montant total d'investissement de 71 328,82€ HT.

Cette entreprise sollicite une aide dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat de proximité de la Communauté de Communes de 25% dans la limite de 10 000€, soit 10 000 €.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de subventionner l'entreprise SAS EDMA à hauteur de 10 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité

- de subventionner l'entreprise SAS EDMA à hauteur de 10 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_008-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 / 20 26
et publié ou notifié
le 12 / 06 / 20 26